

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

PW358 - PANTALON DE TRAVAIL D'HIVER PW3 DOUBLÉ



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat I) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 14404: 2004 + A1: 2010 Type 1 Niveau 0 (Quand utilisé en association avec les genouillères S156) (2024)

EN 342 (0.337 (M².K/W), 2, X) (2017)

Signé pour et au nom de Portwest

Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2026-01-09